

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITÉ DES OEUVRES SOCIALES DE LA VILLE DE SAINT QUENTIN DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2020

L'assemblée étant quelque peu dissipée, le Président demande le silence afin de pouvoir commercer.

Le Président :

Mesdames et Messieurs,

Cette Assemblée Générale est particulière. Elle se déroule dans des contraintes sanitaires dues au COVID 19, telles que :

La date de cette Assemblée connue tardivement et les obligations imposées par l'Agence Régionale de la santé, distanciation, port du masque obligatoire, communication d'un numéro de téléphone, pas de pot de l'amitié et pas de tombola.

Il déclare ouverte cette 28ème Assemblée Générale du Comité Des Œuvres Sociales.

Au nom du Conseil d'Administration, je vous remercie tous de votre présence.

Merci à : M. Laurent GOFFART représentant des collectivités

Je salue la présence de notre Commissaire aux Comptes, M. Gilles GOUHIER.

Nous sommes actuellement 1 566 adhérents actifs et 1 045 retraités.

Après le comptage des émargements, nous sommes 75 présents.

J'ai besoin de 2 assesseurs pour valider les votes qui vont avoir lieu durant cette Assemblée.

Un seul adhérent présent dans la salle se proposant, M. SALMI Mustapha, le Président demande à M. PIPART Laurent de se charger du comptage aux moments des votes avec M. SALMI Mustapha.

Le Président demande à l'assemblée si elle d'accord pour la lecture de la synthèse de l'année précédente.

L'assemblée approuve et le Président procède à la lecture de cette synthèse de 2019 :

**Synthèse du Procès-verbal de l'Assemblée Générale
du mardi 14 mai 2019**

Le Président, Patrick GRIS, ouvre la 27^{ème} Assemblée Générale du C.O.S, remercie les adhérents présents ainsi que le représentant des collectivités, M. Laurent GOFFART. M. Freddy GRZEZICZAK, Maire-adjoint chargé des Affaires Sociales et des Solidarités est excusé et aucun représentant de la CASQ n'est présent. Il salue la présence de M. Gilles GOUHIER et M. Cyril MOURAIN respectivement Commissaire aux comptes et représentant du cabinet comptable.

Il rappelle les modalités d'émargements dans le hall d'entrée de Fervaques et de votes à l'aide d'un carton de couleur jaune.

Il demande que deux bénévoles soient assesseurs.

Il lit après accord de l'Assemblée le compte rendu de la 26^{ème} Assemblée Générale du lundi 28 mai 2018.

Cette synthèse est approuvée à l'unanimité.

Ensuite, Mme Marianne VERPLANCKE-KESSLER lit le rapport moral pour l'année 2018.

Celle-ci rappelle les dates des réunions du Conseil d'Administration ainsi que le nombre des adhérents actifs et retraités.

Elle déplore le décès de 20 adhérents retraités et de quatre agents décédés en activité.

Elle souhaite une heureuse retraite à 51 personnes et rappelle l'attribution de primes ou de bons d'achat à l'occasion de 46 naissances et le mariage ou PACS de 34 de nos adhérents.

Le rapport moral pour l'année 2018 est adopté à la majorité.

Le Président demande une minute de silence pour les adhérents décédés

La Trésorière, Mlle Sylvie CARPENTIER, donne lecture du rapport financier de l'année 2018.

Elle signale que le détail chiffré a été remis à chaque adhérent pour information.

Elle développe les diverses lignes financières et informe l'Assemblée que le bilan est déficitaire de 12 754.10 € €, somme qui sera affecté au compte report à nouveau qui s'élèvera ainsi à 96 951.07 € €.

Le commissaire aux comptes développe une synthèse de son rapport et explique la démarche lui permettant de certifier que les comptes annuels sont sincères et véridiques.

Il informe l'assemblée qu'il ne lui a été donné avis d'aucune convention et qu'il n'en a pas relevée.

Aucune question n'étant posée, M. Mustafa lit le rapport de la commission de contrôle qui conclue à une bonne tenue et à la sincérité des comptes.

Le Président propose un vote global pour le rapport financier, le rapport du Commissaire aux comptes et celui de la commission de contrôle.

Les comptes de l'année 2018 sont adoptés à la majorité

L'affectation du résultat est votée à l'unanimité

Le Président procède à la lecture de diverses questions écrites d'un adhérent, M. GAYRAUD :

« J'ai constaté que durant les exercices budgétaires du COS Saint Quentin sous votre responsabilité des fonds destinés à des prestations non attribuées aux adhérents pour différentes raisons ont été redistribués ce qui pose question au niveau de l'équité de traitement de tous les adhérents conformément aux statuts de notre association. »

Le Président s'interrompt pour expliquer qu'il ne comprend pas la question, car le sens de ce texte semble indiquer que le C.O.S aurait distribué des fonds à des gens qui n'y auraient pas droit.

Le Président se dit surpris et ne sait que répondre puisque tous les fonds distribués le sont pour des actions ponctuelles et bien définies, il ne sait pas comment le C.O.S aurait distribué indument des fonds.

Le Président reprend la lecture de la question:

"Par contre un autre point me semble aussi si ce n'est plus important la cotisation de 10 euros d'adhérent pour les retraités est prélevée sur ces prestations sachant que la condition pour rester adhérent du COS Saint Quentin est notamment d'être à jour de sa cotisation on peut penser que des adhérents notamment retraités ont été radiés de ce fait"

Le Président rappelle le fonctionnement de la cotisation annuelle de 10 € pour les adhérents retraités qui est prélevée lors de la délivrance des chéquiers "CADHOC" de 130 €.

Il précise également qu'à partir du 31 octobre, date limite pour le retrait de ces chéquiers, les adhérents qui ne se sont pas présentés reçoivent un courrier leur demandant de bien vouloir régler leur cotisation lors d'une permanence ou par envoi postal, faute de quoi, ils sont radiés du Comité des Oeuvres Sociales. Principe de prélèvement qui a d'ailleurs été mis en place par M. GAYRAUD, le Président actuel continuant sur ce principe.

Le Président procède à la lecture de la deuxième question :

"En examinant le compte rendu 2018, les lignes budgétaires URSSAF retraités sont à zéro"

Le Président rappelle que le C.O.S ne paye pas d'URSSAF pour les prestations versées aux retraités puisque l'on reste dans le cadre légal en ne dépassant pas le plafond sécurité sociale qui est de 167 € actuellement.

"Je demande à l'assemblée Générale de se prononcer sur l'attribution de chèques CADHOC alimentaires en faveur de tous les retraités ou des retraités qui en manifestent le désir, ce qui est possible moyennant une participation du C.O.S à l'URSSAF adaptée au nombre de bénéficiaires"

Le Président:

Je ne peux répondre, seul le conseil d'administration peut étudier cette question qui sera mise à l'ordre du jour après les élections.

Voilà ma réponse.

Aucune autre question n'étant posée, le Président clôt l'assemblée, remercie les représentants des collectivités, tous les adhérents présents ainsi que l'équipe avec laquelle il travaille.

Le Président propose de se retrouver devant le pot de l'amitié.

La séance est levée à 14 h 55

Le Président met au vote la synthèse de l'Assemblée Générale 2019.

Qui est contre ? 0

Qui s'abstient ? 0

Pour : 75

<p>Le procès-verbal de l'assemblée générale (synthèse) du 14 mai 2019 est adopté à l'unanimité.</p>
--

Le Président :

Maintenant, je vais passer la parole à Mme WATISSE Marianne pour le rapport moral de 2019.

RAPPORT MORAL DU COMITÉ POUR L'ANNÉE 2019

« Permettez-moi de vous présenter le rapport moral du comité.
L'année 2019 a vu le conseil d'administration se réunir les :
21 janvier, 23 avril, 3 juillet et 18 décembre

Le nombre total de nos adhérents est de 2 632, composé de :
1 584 actifs et 1 011 retraités.

Plusieurs de nos collègues dont les noms suivent sont décédés en 2019

M. LEROY JACQUES	Mme MASCART JACQUELINE
M. DEVEAU FRANCIS	M. LESAGE GHISLAIN
Mme WENDEL JEANNE FRANCOISE	M. POULAIN GUY
Mme DUCHANGE LILIANE	M. LAMBERT BERNARD
Mme SAVINI RAYMONDE	M. GOMEL FRANCIS
Mme FRANCELLE MADELEINE	M. GOMEL PIERRE
Mme BERTEMIN MICHELE	M. DEVIENNE DOMINIQUE
Mme RACINE GINETTE	Mme CATOIRE COLOMBE
Mme LOSTAPLAA NICOLE	M. DELILLE DANIEL
M. ROGER ANDRE	Mme VILAIN JANINE
M. VERNET PHILIPPE	M. LOBRY MICHEL
Mme BAS PAULETTE	M. MIEL BERNARD
M. TAQUET MARC-PIERRE	Mme CRESTANI CZESLAWA
Mme RICHET ANNIE (née GRANSON)	M. TAZNUS MICHEL
M. CHANTREUX JACQUES	M. HULIN PIERRE
M. REMOLU ANDRE	M. CIESLA STANISLAS
M. POPHILLAT DANIEL	M. MOTTE MICHEL
M. RAMETTE ROGER	M. LEFEVRE CLAUDE
M. FAUVETTE ELIE	M. LOBRY ROBERT
Mme VARRY SOPHIE	M. DEWEZ JEAN-PIERRE

Agents décédés en activité :

M. FOSSIER BERNARD	Mme RAIMOND MARIE-CLAIRE
M. LAGUILLIEZ PATRICK	Mme TOUZET PATRICIA

Nous avons une pensée pour nos collègues disparus.

Nous souhaitons une longue et heureuse retraite aux agents ayant fait valoir leurs droits durant l'année 2019 et tout particulièrement à

Agents en Retraites

M. VERNET PHILIPPE (DCD la même année)	Mme LEEMAN VERONIQUE
M. RIVA BRUNO	M. FLOQUET CLAUDE
M. MACQUART JEAN-CLAUDE	Mme POURPLANQUE ANNIE
M. PONTHEUX GHISLAIN	M. TIRLETZ PHILIPPE
Mme VATIN LUCIA	Mme WYCKHUYS ANNETTE
Mme DECARSIN CLAIRE	Mme MERCIER MARCELINE
M. DOLE ANDRE	Mme DUFOUR ISABELLE
Mme RISBOURG BRIGITTE	M. BUTIN JEAN-PIERRE
M. LIS JEAN-MICHEL	Mme MENU AGNES
M. DUBOIS JOSE	M. GLADIEUX DOMINIQUE
Mme BOUDEAUX JOSETTE	Mme DERBOIS MARTINE
Mme GOBERT JOCELYNE	M. PLADER DOMINIQUE
Mme BLANCHART MARIE-LINE	Mme DESAILLY NADINE
Mme CHAUVEL LYDIE	Mme CORBISET PATRICIA
M. FAIPOUX ALBAN	M. HENIN YANNICK
Mme LEFEVRE CATHERINE	M. LOPEZ CLAUDE
Mme POTENTIER JOCELYNE	Mme DUCASTELLE EDITH
Mme BARBAUX SUZANNE	M. MARIE JEAN-FRANCOIS
Mme TALOTTI EDWIGE	Mme ADCHIR AMINA
Mme DAMIEN SYLVIE	Mme FOSSIER CHANTAL
Mme SUEUR GINA	M. LERICHE DOMINIQUE
Mme LETRUN DOMINIQUE	Mme BOURGEOIS CATHERINE
Mme DHUEZ THERESE	Mme GERMAIN MARTINE
Mme TOURNEUR MICHELINE	M. CROENNE PIERRE-YVES

Mme CAQUERET JEANNETTE	M. LEROY DENIS
M. HUTIN DIDIER	Mme DIOT AGNES

Le comité, comme à l'accoutumée, a marqué ces événements par l'attribution de la prime prévue à cet effet.

Nous encourageons toujours nos amis retraités à continuer de participer à la vie du Comité et nous sommes toujours à l'écoute de leurs remarques et suggestions.

Par ailleurs, nous avons eu la joie d'apprendre au cours de l'année 2019 : 29 naissances, et le mariage ou Pacs de 41 de nos adhérents. Là aussi, en ces heureuses circonstances, le comité a participé par l'attribution d'un chéquier boutiques.

Plusieurs amicalistes se sont vus remettre la médaille du travail, il s'agit :

Pour la médaille d'argent 20 ans :

Mme BAUDUIN MARIE-JOSEE	Mme CHOMBART JULIETTE
Mme COLLET SABRINA	M. CORNU DAVID
Mme DEBOUDT FANNY	Mme DEBU MARIE-DOMINIQUE
Mme DOBIGNY SYLVAIN	M. DUNESME AXEL
M. GERARD ANTHONY	Mme GOSSET SANDRINE
M. HARBOUX YANNICK	M. LAMBERT YANNICK
Mme LEFEVRE CATHERINE	Mme LECUYER NATHALIE
M. LEGRAND FRANCK	Mme LEGRAND VIRGINIE
Mme MABILE NICOLE	Mme MAMERT AGNES
Mme MONDOT SANDRINE	M. NIMAIL OLIVIER
Mme NUTINI ANITA	M. ROBBE RAYMOND
M. TABARY STEPHANE	M. THOMAS CYRIL
M. WHEELER ERIC	Mme LANDOUZY VALERIE
M. CARPENTIER AXEL	M. CHARAMON JEROME
M. DELANNOY REMY	M. DUPUIS ALAIN
M. FLODROPS PATRICK	M. GAFFET MICHEL

Mme HUMAIN NATHALIE	Mme LEMAIRE SANDRINE
Mme REGNIER VALERIE	Mme SUEUR GINA
M. SZELAG PASCAL	

Pour la médaille de vermeil 30 ans :

Mme BEN YAHIA MALIKA	Mme CARPENTIER SYLVIE
Mme DECARSIN CLAIRE	M. DEU GILLES
Mme DUPUIS VALERIE	M. FONTAINE PATRICK
M. GOFFART LAURENT	Mme GUY GUYLAINE
M. L'HOSTE JEAN-MARIE	M. LIMAGE MAURICE
M. MARCHANDISE JEAN-MARC	Mme NIAY NATHALIE
Mme RICHARD NATHALIE	Mme RUTKOWSKI CATHERINE
Mme DECAMPS NADIA	Mme DELATTRE FRANCOISE
M. LEDUC DANIEL	Mme COCHET VALERIE
Mme BRIATTE GRAZIELLA	

Pour la médaille d'or 35 ans :

Mme BETEMS MARIE-JOSEE	M. CAMBON ALAIN
Mme CARE SYLVIE	Mme DELIGNIERES PATRICIA
Mme DIA ANTA	M. FAIPOUX ALBAN
M. GADROY CHRISTOPHE	Mme GRUNY MARIANNE
Mme KAHN MARTINE	M. LAURENCE DOMINIQUE
Mme LHUILLIER CATHERINE	M. PRUVOST GILLES
Mme RICHARD NATHALIE	M. ROBBE JEAN-MARIE
Mme STALPAERT ELISABETH	M. MEAN FREDERIC
Mme PLASKOWSKI FRANCOISE	M. FREZIER JEAN-LUC

En ce qui concerne le bilan des activités, je souhaiterais mettre à l'honneur tous les membres du Club Omnisports des municipaux pour leur participation dans les domaines les plus divers tels que :
 La Course à Pieds - le Football - la Pêche - le Tennis - le V.T.T et le Foot en Salle, où tous ont su se distinguer.

Pour tous renseignements et suggestions, il vous est possible de consulter le site C.O.S pour prendre contact avec les divers clubs, sections et responsables.

Dans le cadre des loisirs, 42 activités ont été programmées pour l'année 2019. Entre autres : 20 spectacles, 3 activités spécifiques « Noël » (spécial goûter Astérix, parade de Disney et marché de Noël) spéciales activités d'été (Nausicaa, Plopsaland, Deauville, parc Astérix) ainsi que les classiques, indémodables et traditionnelles activités telles le Tadoo, cirques, cabaret, zoo, shopping.

N'oublions pas :

Les Fêtes de fin d'année composées de :

- L'Arbre de Noël et son spectacle.
 - La remise de jouets et de friandises pour les enfants nés entre le 1/1/2009 et le 31/12/2019.
- L'invitation au cinéma de Noël (1 place, aux choix des films)
 - L'après-midi récréatif des retraités.
- La remise du traditionnel colis de Noël retraités.
 - Le chéquier CADHOC 40 € pour les agents actifs n'ayant pas d'enfants ou n'ayant plus d'enfants bénéficiant de l'arbre de Noël.
 - Les chèques CADHOC de 40 € pour les enfants nés entre le 1/1/2003 et le 31/12/2008.

La vente de billetterie :

Une nouvelle billetterie, Activ'Jump, est venue compléter les billetteries déjà existantes : billetterie cinéma, billetteries Disneyland et Astérix, billetteries piscine, patinoire et bowling pour la Base Urbaine de Loisirs, billetterie Kidoom (qui remplace Royal kids), billetterie Royaume d'Éli, les deux billetteries pour le Karting (adultes et enfants), la billetterie pour le SPA, la billetterie Laser Games, les coffrets « Wonderbox », les chèques vacances...

Les participations :

- Aux centres aérés
- Aux abonnements structures sportives (via le coupon sport).
- Aux abonnements saison culturelle
- Aux abonnements SQBB

Les versements :

- Chéquiers CADHOC aux adhérents retraités.

Ainsi que les différents partenariats et opérations de diffusions de produits divers qui sont régulièrement proposées par le C.O.S.

Aide à la famille d'un adhérent décédé en activité :

Il convient de rappeler que le Comité verse, à la famille d'un adhérent décédé en activité, l'équivalent d'un mois de salaire brut indiciaire. Cette aide financière est un geste de solidarité très important pour nous.

Je terminerai ce rapport moral en remerciant tous les amicalistes qui ont contribué de manière bénévole à renforcer et améliorer les activités du C.O.S. et qui apportent leur aide pour le bon déroulement de nos manifestations ; grand merci aux différents services des collectivités pour la mise en place des manifestations précitées et pour leur assistance technique régulière.

Espérant avoir répondu à vos aspirations, le comité reste toujours à l'écoute de vos suggestions, afin de vous donner toute satisfaction, dans la mesure de ses moyens.

Je vous remercie de votre attention.

Le Président :

Merci Marianne, nous allons mettre ce rapport au vote.

Qui est contre ? 0

Qui s'abstient ? 0

Pour : 75

Le rapport moral pour l'année 2019 est adopté à l'unanimité

Le Président demande une minute de silence pour les adhérents décédés.

Le Président :

Maintenant, je vais passer la parole à Sylvie pour le rapport financier.

Rapport financier de la Trésorière du C.O.S

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

J'ai l'avantage de vous rendre compte par ce rapport des opérations financières du C.O.S. pendant l'exercice 2019.

ACTIVITES :

Le tableau de contrôle budgétaire des activités 2019 peut se résumer ainsi :

Total Budget 2019 : 732 560.00 €

L'écart des produits est de : 368.48 €

Soit la différence entre 732 560.00 € Budgété
Et 732 928.48 € réalisé

L'écart des charges est de : - 13 500.94 €

Soit la différence entre 732 560.00 € budgété
et 746 060.94 € réalisé

Soit au total un résultat net de la période de : -13 132.46 €

Le détail des frais de fonctionnement d'un montant de 83 992.26 € vous est fourni à l'annexe 1.

ACTIVITES DE LOISIRS 2019 ANNEXE 2

Le détail pour chacune des activités de loisirs vous est indiqué en annexe 2

Son montant s'élève à 136 929.51 €

PRESTATIONS ADHERENTS 2019 ANNEXE 3

Le détail des prestations adhérents pour l'exercice 2019 se chiffre au total pour les 4 collectivités à : 176 667.79 € soit pour :

La Ville :	112 758.02 €
La Communauté d'Agglomération :	46 555.25 €
Le S.D.I.S :	4 684.59 €
Le C.C.A.S. :	5 317.72 €
Le S.I.A.D. :	7 352.21 €

Je vous rappelle que les Prestations Adhérents sont incluses dans le budget global depuis le 01 Janvier 1999.

COMPTES ANNUELS

L'ensemble de ces activités est repris au niveau des comptes annuels de l'association qui ont été transmis aux collectivités aux fins d'examen, à la Commission de Contrôle et au Commissaire aux Comptes pour son rapport

à l'Assemblée Générale. Le total du bilan actif et passif est de 332 686 €

sera affecté au compte report à nouveau pour la somme de - 13 132.46 €, après l'affectation du déficit le montant du report à nouveau s'élève 83 819 €

Je vous remercie de votre attention.

Le Président demande si quelqu'un a une question sur le rapport financier.

M. CASIER Serge

Cette année, il va y avoir un excédent. Comment allez-vous le reverser et de quel montant est-il ?

Le Président :

Si vous aviez été présent au Conseil d'Administration du 19 septembre, vous le sauriez.

Avec le cabinet comptable, nous avons à ce jour estimé l'excédent à environ 100.00,00 €.

Nous allons le reverser entre tous les adhérents, actifs et retraités. Cela sera sous forme des chèques Cadhoc ou autres.

Nous devons attendre la décision des collectivités pour savoir si cet excédent n'aura aucune incidence sur le montant des subventions de l'an prochain.

Monsieur serge CASIER :

Pourquoi pas des chèques vacances ?

Le Président :

Nous prendrons notre décision quand nous aurons toutes les informations.

Le Bureau du C.O.S. se réunira et proposera des solutions aux Conseil d'Administration.

Mme GORLET Sylvie prend la parole : « c'est compliqué de comprendre avec les tableaux et tous les chiffres. Ce serait peut-être plus facile à comprendre avec des camemberts. »

Le commissaire aux comptes répond « avec mes explications vous comprendrez peut-être mieux.

Le Président :

Je vous remercie.

Je vais donc passer la parole au Commissaire aux Comptes

Le Commissaire aux comptes :

Rapport sur les comptes annuels :

« Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles (...), réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice... »

« Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention... en application des dispositions... du Code de commerce. »

Il demande à Madame GORLET Sylvie : « mieux compris avec mes explications. »

Madame GORLET Sylvie : « Non toujours pas ».

Rapport de la commission de contrôle financière

Rapport de la Commission de Contrôle financière sur l'exercice 2019 pour l'assemblée générale du mardi 22 mai 2020 :

« Je soussigné, Lydie PLOUVIER-HENOCQUE, membre de la Commission du contrôle du Comité des Oeuvres Sociales de la Ville de Saint-Quentin et des collectivités affiliées, mettre présentée dans les locaux de

l'association, salle René BAUBE, au palais de Fervaques, ce mardi 8 septembre 2020.

Le compte rendu d'activités pour l'exercice 2019 m'a été présenté accompagné du décompte analytique. J'ai pu prendre connaissance des documents relatifs à la comptabilité du comité et ai pu examiner les dépenses et recettes propres à chaque activité.

Durant notre examen, j'ai pu bénéficier des éclaircissements de la Trésorière lorsque cela fut nécessaire et chaque questionnement a obtenu la réponse appropriée.

En conclusion, je constate la bonne tenue et la sincérité des comptes dans le rapport financier.

Rapport fait à Saint-Quentin, le 8 septembre 2020, signé par moi-même, Membre absente et excusée, Mme LAUDE Brigitte et Mme KUBIAK Ingrid ».

Le Président :

Nous allons faire un vote global pour le rapport financier de Sylvie, le rapport du Commissaire aux Comptes et le rapport de la Commission de Contrôle.

Qui est contre ? 0

Qui s'abstient ? 5

Pour : 70

<p>Les comptes de l'année 2019 sont votés à la majorité</p>
--

Le Président :

Je vous remercie.

Maintenant, nous passons à l'affectation du résultat 2019.

La Trésorière :

Comme indiqué dans mon rapport, le montant exact du report à nouveau, avec les - 13132,46 € de déficit sera de 83 819 €

Nous allons procéder au vote de l'affectation du résultat.

Qui est contre ? 0

Qui s'abstient ? 0

Pour : 75

<p>L'affectation du résultat 2019 est votée à l'unanimité.</p>

Le Président :

Comme il n'y avait pas de convention réglementée, il n'y a pas de vote.

Le Président demande à l'assemblée si elle a des questions.

Aucune autre question n'étant posée, le Président clôt l'assemblée, remercie les représentants des collectivités, tous les adhérents présents ainsi que l'équipe avec laquelle il travaille.

**La séance est levée à 15h05
Saint-Quentin, le 15 septembre 2021**